

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 23 mai, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 17 mai 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 17 mai 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Godwill BABALAO (sauf point 16), Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Sylvain DELANGE, Flavien DELÊTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Nathalie BOUILLARD
Nathalie COLLIBEAUX à Florence DUQUESNE
Pascal DALIGAULT à Valérie DESQUESNE
Nadine LECHATELLIER à Anne ROELANDT
Patrice MÊCHE à Brigitte LAIR
Angélique MOUROCQ à Sylvain GASCOUIN

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20220523-22_04560-DE
Date de télétransmission : 30/05/2022
Date de réception préfecture : 30/05/2022

Absents excusés :

Jean ELISABETH et Patrick FENOUIL

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte 3-2
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 21	- contre : 0	
- votants : 27	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2022 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2022/062 - Cession de la parcelle cadastrée CH n°43 – Commune déléguée de Condé-sur-Noireau au profit de Monsieur et Madame TROUVE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,
Vu la délibération N°2021/075 du 21 juin 2021 portant désaffectation et déclassement de la parcelle CH n°43,
Vu l'avis de France Domaines,

Il est rappelé au Conseil Municipal que la commune a mis en vente une parcelle, d'une superficie de 28 m², située 2 Chemin du gros hêtre sur la commune déléguée de Condé sur Noireau.

Après bornage, la parcelle a fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement, la parcelle étant issue du domaine public routier.

La commune propose de céder la parcelle au prix de 20 € le m² € (soit 560 €) au profit de Madame et Monsieur TROUVE, frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- ∠ **ACCEPTÉ** la cession au profit de Madame et Monsieur TROUVE au prix de 20 € le m², frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur,
- ∠ **CONFIE** le dossier à l'étude notariale de Condé en Normandie pour établir l'acte de cette vente et tout document nécessaire,
- ∠ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente et à la régularisation de cette vente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 23 mai 2022

Le Maire, Valérie DESQUESNE

